



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 12 MARS 2025 à 18h30

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 4 mars, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - GUILLOIS Véronique - RÉVEILLE Loïc – LECHANTEUX Valérie – BÉRAIL Philippe – CORBEAU Aline

Absents excusés : LEROY Michel - HUET Esteban

Secrétaire de séance : BERAIL Philippe

Membres convoqués : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 11 février 2025.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote des subventions 2025
- Avis de la commune dans le cadre de la mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration (STEP) de Laval
- Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural « Cénrière » après enquête
- Réhabilitation de l'immeuble 2 rue du Rocher :
 - Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale
 - Demande de subvention fonds Leader
 - Validation au stade de l'Avant-Projet définitif
- *Courrier*
- Comptes-rendus de réunions
- Questions diverses

...

DÉLIBÉRATION 2025-03-12-3

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE LA MISE A JOUR DU PERIMETRE DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES ISSUES DE LA STATION (STEP) DE LAVAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Laval Agglomération, dans le cadre de la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration (STEP) de Laval. Monsieur le Maire présente les parcelles concernées par le projet.

L'arrêté n° 53DCBPEF-2025-003 du 20 janvier 2025 joint au dossier précise les dispositions concernant le déroulement de l'enquête.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté, il appartient à l'assemblée délibérante de donner son avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **DONNE** un avis défavorable à ce projet de mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration (STEP de Laval) au regard de l'inquiétude écologique.

DÉLIBÉRATION 2025-03-12-4

DELIBERATION PORTANT DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL « Cénrière » APRES ENQUETE

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération 2021-03-17-5 en date du 17 mars 2021 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 27 novembre 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural « Cénrière » ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier 2025 au 24 janvier 2025 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public, qu'il ne dessert qu'une seule propriété, et que l'utilisation de ce chemin pour réaliser une jonction vers des itinéraires existants ne paraît pas possible ; Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

...

...

. Lot 2 : Maçonnerie – démolition :

Les travaux comprennent la démolition des sols existants. Une dalle béton et dallage de type hérisonnage seront faits.

Un enduit chaux-chanvre sur une épaisseur de 40 mm sera projeté sur les murs ayant pour objectif de garder l'équilibre thermique et une bonne perméance à la vapeur d'eau.

. Lot 3 : couverture – sarking – charpente :

La charpente existante sera déposée. Les chevrons existants sont redressés ou changés si nécessaire. L'isolation en fibre de bois sera posée suivant le principe du Sarking.

. Lot 4 : menuiseries extérieures bois

L'ensemble des menuiseries extérieures existantes seront changées par les menuiseries bois double vitrage.

. Lot 5 : Menuiseries intérieures bois :

L'ensemble des menuiseries bois intérieures seront changées.

. Lot 6 : Cloisons – isolation – faux-plafonds :

Les cloisons avec parement placo et isolation biosourcée sont limitées au seul WC PMR créé.

. Lot 7 : Carrelage – faïence :

Tous les nouveaux espaces sont prévus avec une chape isolation type TMS épaisseur 100 mm avec un carrelage 60 x 60.

. Lot 8 : Peinture – revêtements muraux :

Toutes les faces des cloisons placo seront peintes avec de la peinture sans COV.

. Lot 9 : Chauffage – ventilation – plomberie :

Toute l'électricité sera refaite à la norme NFC-15100. Tous les luminaires seront en led de type Microwatt.

Des radiateurs eau chaude seront raccordés à la chaudière granulé bois existante.

2- Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux : juin 2025

Travaux terminés : janvier 2026

3- Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition écologique	L'isolation sera réalisée avec des matériaux biosourcés. Le mode de chauffage est une chaudière à bois granulés.

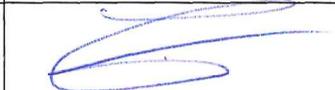
INFORMATIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame BOIZARD Henri de Flers (Orne) sollicitant un emplacement dans le cimetière communal. L'ensemble de sa famille (parents, frère et sœur) est actuellement inhumé dans le cimetière communal. Le Conseil Municipal donne avis favorable.

. La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 2 avril 2025 à 18h30.

SÉANCE du 12 mars 2025 Délibérations prises du N°2025-03-12-1 au N°2025-03-12-6

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2025-03-12-1	Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2025
N° 2025-03-12-2	Vote des subventions 2025
N° 2025-03-12-3	Avis de la commune sur le projet de mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station (STEP) de Laval
N° 2025-03-12-4	Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural « Cénrière » après enquête
N° 2025-03-12-5	Réhabilitation thermique de l'immeuble 2 rue du Rocher : demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale
N° 2025-03-12-6	Réhabilitation thermique de l'immeuble 2 rue du Rocher

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
BERAIL	Philippe	Secrétaire de séance	